

Edito : Il faut garantir notre souveraineté numérique !

Cela fait des années que la CGT alerte la direction d'Orange sur la souveraineté numérique. En effet, les lois américaines des années 2000 permettent aux organismes de l'état américain d'aller fouiller dans les données, qu'elles soient stockées ou traitées dans des data centers aux Etats Unis ou qu'elles transitent via des câbles.

Les ouvertures de dossiers secrets étasuniens montrent qu'ils ne se sont jamais gênés de se servir de toutes les informations qu'ils détenaient à des fins commerciales. Les fuites de données plus récentes (Wikileaks par exemple) montrent que c'est une pratique plus que jamais d'actualité.

L'élection de Donald Trump aux Etats Unis donne une tonalité encore plus sombre à ce constat. Quelle confiance pouvons-nous avoir dans le respect par cet état des données qu'elle peut moissonner pour lui donner encore plus d'avantages stratégiques et commerciaux malgré les contrats commerciaux en cours ?



Cela n'empêche pourtant pas la direction d'Orange de nous mettre à la merci d'une suite bureautique qui stocke tout dans le Cloud de Microsoft. Ni de prévoir une part de plus en plus importante de cloud "public" au lieu de développer en quantité suffisante des solutions en interne pour doter notre pays d'une autonomie en moyens et en compétences sur le sujet.

La CGT réclame le développement d'un cloud interne, outil essentiel d'indépendance stratégique. Et l'utilisation d'outils sous licences libres et indépendantes des géants de la Silicon Valley.

ÇA NOUS CONCERNE AUSSI

1er mai 2025. Pour la paix juste et durable, pour nos salaires et nos retraites.

Alors que les guerres se propagent pour les profits de quelques uns, les syndicats appellent partout sur la planète les salarié-es à manifester pour défendre la paix juste et durable.

Racisme, antisémitisme, discriminations : partout le poison de la division progresse. Les salariés avec leur syndicat défendent la coopération et la solidarité concrète entre les travailleur-euses du monde entier.

Avec la CGT, les salariés revendiquent des augmentations de salaire, plutôt que des primes occasionnelles non-cotisées. Négocier des augmentations de salaires brut, c'est + de cotisations sociales et donc de meilleures pensions de retraites, et c'est aussi + de salaire net pour vivre de son travail.

Près de 70% de la population défend, comme la CGT, l'abrogation de la contre-réforme des retraites passée en force par 49-3 en 2023. Face à leur volonté de privatiser nos retraites en bourse par la capitalisation, défendons notre système de retraite par répartition solide et solidaire.



En signant l'accord handicap, la CGT vous défend

La CGT FAPT a signé l'accord pour l'Emploi et l'Insertion des Personnes en situation de Handicap et la Lutte contre les Discriminations au sein du groupe Orange en France.

La signature de cet accord préserve les acquis (budget, TSPH) et des perspectives (limitées) d'embauches en CDI plus quelques avancées, que nous devons concrétiser en étant unis et mobilisés pour défendre nos droits et pour exiger les mesures à la hauteur des enjeux.

22 embauches de personnes en situation de handicap, en CDI (et 49 alternants), chez Orange en 2023 ! La CGT constate un cruel manque d'attractivité et probablement des soucis d'accessibilité sur certains sites.

Le Maintien dans l'emploi est mis à mal par les SDIT, avec la fermeture des petits sites de proximité au profit de gros Campus. Cela engendre une augmentation de 8% de la ligne budgétaire « Transport adapté » qui représente 86 % des dépenses du maintien individuel dans l'emploi.

La CGT relève que l'accessibilité immobilière est encore défaillante, même sur les nouveaux campus (ex. Gardens), et que l'accessibilité numérique est encore une promesse : beaucoup trop d'applications restent inaccessibles notamment la plupart des produits Microsoft.

Les salariés en situation de handicap ont eu massivement recours au TSPH, la CGT analyse leur choix comme la conséquence : de la pyramide des âges, de la réforme des retraites et de l'incertitude sur nouvel accord, attendu en 2023, qui vient juste d'être publié en mars 2025 !

Source : Rapport sur le bilan 2023 de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap chez Orange SA.

Rejoignez la CGT et engagez-vous ! Ensemble, ne laissons pas la direction décider seule de l'avenir des travailleurs en situation de handicap !



Le télétravail doit être accompagné

Les confinements durant l'épidémie de Covid-19 ont permis à chaque salarié de découvrir ce mode de travail. Beaucoup ont apprécié l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée qu'il offre.

La stratégie immobilière de l'entreprise orientée sur le regroupement des salariés au sein de campus a également joué un rôle. En effet, l'augmentation du temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail, l'organisation des espaces de bureau en Flex Desk, ou encore le fait que des collègues télétravaillent dans l'équipe, sont autant d'arguments qui concourent à opter pour cette organisation de travail.

Pour l'année 2023, 52% des employés d'Orange ont télétravaillé régulièrement, contre seulement 20 % en 2019. À cela, s'ajoute un volume de près de 10% de télétravail occasionnel.

La généralisation de cette organisation du travail doit nous pousser à la vigilance. Non seulement en ce qui concerne les risques inhérents au télétravail (l'isolement social, la surcharge mentale et le brouillage entre vie professionnelle et la vie privée), mais également d'éventuels abus de l'entreprise.

En plus des cas de non-respect de l'accord d'entreprise qui nous sont remontés fréquemment, la direction se sert de la possibilité de télétravail pour fermer des sites à de nombreuses occasions pour cause de « sobriété énergétique ». Et, proposant un site de repli pour les salariés ne souhaitant pas travailler depuis chez eux, elle estime donc qu'il ne s'agit pas de « télétravail contraint », et se permet donc de ne fournir aucune compensation (pour les repas ou l'électricité) comme s'il s'agissait de télétravail occasionnel.

La CGT veille au respect du code du travail en permanence sur ce sujet.



QR code
du tract Télétravail



Emplois, salaires, conditions de travail, c'est ton avenir, rejoins-nous, adhère à la CGT !

Et aux prochaines élections vote pour la CGT !